

04 mai 2026

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député, ministre des Finances et du Revenu national
Courriel : yourbudget-votrebudget@fin.gc.ca, minister-ministre@fin.gc.ca

Objet : Mémoire prébudgétaire 2026 en prévision du budget fédéral de 2026

Monsieur le Ministre,

Ingénieurs Canada a le plaisir de vous présenter son mémoire prébudgétaire en prévision du budget fédéral de 2026. Alors que le Canada s'applique à renforcer sa résilience économique, mener à bien des projets d'envergure, accroître l'offre de logements et moderniser ses infrastructures essentielles, l'expertise en génie doit être pleinement intégrée au processus décisionnel fédéral. Un Canada résilient, productif et prêt pour l'avenir dépend de la planification, de la conception, de la mise en œuvre et de la supervision efficaces des systèmes et des infrastructures qui garantissent la sécurité publique, la croissance économique et la qualité de vie.

Dans notre mémoire, Ingénieurs Canada recommande des mesures fédérales concrètes dans trois domaines clés : exiger que les ingénieurs agréés fassent pleinement partie des décisions concernant l'approvisionnement, la conception et la mise en œuvre des grands projets d'ingénierie, conformément aux normes provinciales ou territoriales applicables; exiger que les ingénieurs soient dûment consultés et que l'on intègre les principes fondamentaux de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, d'efficacité énergétique et d'accessibilité dans les efforts visant à rationaliser la construction de logements; et réexaminer les normes de qualification existantes pour les ingénieurs de la fonction publique afin d'exiger l'agrément des fonctionnaires lorsque la loi provinciale ou territoriale l'impose.

Vous trouverez ci-joint notre mémoire en anglais et en français, qui présente ces recommandations plus en détail. Nous nous réjouissons de collaborer avec le gouvernement du Canada pour renforcer notre pays et bâtir un avenir plus résilient. Ingénieurs du Canada serait ravi de vous rencontrer, vous-même ou votre équipe, pour discuter plus en détail de nos recommandations. Pour organiser une réunion, veuillez contacter Abiola Sulaiman, responsable par intérim des affaires publiques, au 613.232.2474, poste 265, ou par courriel à l'adresse électronique abiola.sulaiman@engineerscanada.ca.

Cordialement,



Jeanette M. Southwood, FCAE, FEC, LL.D. (*honoris causa*), P. Eng., ICD.D, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques

Cc : Philip Rizcallah, P. Eng., chef de la direction
Abiola Sulaiman, gestionnaire par intérim, Affaires publiques

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2026 présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Mai 2026

Les questions concernant le contenu de ce rapport doivent être adressées à :

Abiola Sulaiman
Gestionnaire par intérim, Affaires publiques
Ingénieurs Canada
Abiola.Sulaiman@engineerscanada.ca
613.232.2474 poste 265

Recommandation 1 : Exiger que les ingénieurs participent de manière adéquate aux décisions liées à l'ingénierie concernant l'approvisionnement, la conception et la mise en œuvre des projets importants, conformément aux exigences provinciales ou territoriales applicables.

Recommandation 2 : Exiger que les ingénieurs soient consultés de façon appropriée et intégrer les principes fondamentaux de résilience, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'efficacité énergétique et d'accessibilité dans un effort visant à simplifier la construction de logements dans tout le pays.

Recommandation 3 : Revoir les normes de qualification existantes pour les ingénieurs dans la fonction publique afin d'exiger le permis d'exercice des fonctionnaires lorsque la législation provinciale ou territoriale l'exige.

Recommandation 1 : Exiger que les ingénieurs participent de manière adéquate aux décisions liées à l'ingénierie concernant l'approvisionnement, la conception et la mise en œuvre des projets importants, conformément aux exigences provinciales ou territoriales applicables.

Tous les ordres du gouvernement ont la responsabilité de fournir un financement prévisible pour la conception, la construction et l'entretien d'infrastructures publiques sécuritaires et résilientes tout au long de leur cycle de vie. Pour ce faire, il faut adopter une perspective à long terme et effectuer des analyses complètes du cycle de vie, en reconnaissant que les investissements dans les infrastructures aujourd'hui produiront des avantages pour les générations futures. Une approche stratégique qui donne la priorité aux projets essentiels à l'économie et à la sécurité nationale du Canada est également nécessaire.

Ingénieurs Canada accueille donc favorablement les engagements récents pris par le gouvernement fédéral d'investir massivement dans les grands projets d'infrastructure d'intérêt national, et de [simplifier le processus d'approbation réglementaire](#), aussi bien que les efforts [d'amélioration de la mobilité](#) des professionnels titulaires de permis d'exercice qui travaillent à ces projets. Alors que le gouvernement met en œuvre ces engagements, il est essentiel qu'il reconnaisse le rôle essentiel des ingénieurs en ce qui concerne la priorité de la sécurité publique et de l'intérêt public.

Nous nous réjouissons particulièrement de constater que la première loi portant exécution du budget de 2025 souligne l'importance de l'évaluation technique pour les projets liés aux minéraux critiques et aux technologies propres, et précise que ces travaux d'ingénierie doivent être réalisés par des ingénieurs titulaires d'un permis dans la province où ils exercent. Nous invitons le gouvernement fédéral à continuer de reconnaître les contributions importantes des ingénieurs et nous formulons les recommandations suivantes :

- Exiger que toutes les décisions d'ingénierie prises par le gouvernement du Canada pendant les étapes de détermination, d'approvisionnement, d'élaboration, de conception et de mise en œuvre des grands projets d'infrastructure soient prises par des ingénieurs titulaires d'un permis délivré par l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire où les travaux sont effectués.
- Exiger que les ingénieurs assument la responsabilité de la préparation des documents techniques utilisés pour la construction ou la mise en œuvre des projets, y compris les avis d'approvisionnement qui constituent des travaux d'ingénierie, la supervision des projets d'ingénierie et la préparation des contrats d'appel d'offres pour les projets d'ingénierie.

- Collaborer avec les provinces et les territoires afin de promouvoir la reconnaissance mutuelle et la mobilité nationale de la main-d'œuvre tout en respectant le mandat fondamental des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, qui est de protéger le public.

En intégrant la responsabilité professionnelle dans tous les travaux et toutes les décisions fédérales liés à l'ingénierie et en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre pour les ingénieurs, le gouvernement du Canada peut jeter les bases d'une économie plus forte et bâtir un Canada plus résilient.

Recommandation 2 : Exiger que les ingénieurs soient consultés de façon appropriée et intégrer les principes fondamentaux de résilience, d’atténuation et d’adaptation au changement climatique, d’efficacité énergétique et d’accessibilité dans un effort visant à simplifier la construction de logements dans tout le pays.

Alors que le gouvernement s’efforce de simplifier la construction du logement partout au Canada, il est essentiel de reconnaître le [rôle important que jouent les ingénieurs](#) dans le processus de construction. Les ingénieurs sont responsables de l’élaboration et de la mise à jour des codes du bâtiment. Ils vérifient également que les divers scénarios de développement soient conformes à ces codes, respectent les exigences locales en matière d’infrastructure et répondent aux besoins techniques propres aux utilisateurs et aux sites.

Les organismes de réglementation des services d’ingénierie des provinces et des territoires tiennent les ingénieurs responsables de leur travail afin d’assurer la sécurité des Canadiens. Dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence provinciale, comme les initiatives fédérales en matière de logement par l’entremise de l’initiative Maisons Canada, le logement sur le territoire domanial et la conversion des bâtiments appartenant au gouvernement fédéral, les ingénieurs jouent un rôle tout aussi important. Dans cette optique, Ingénieurs Canada propose les éléments suivants pour les investissements futurs dans les infrastructures qui permettront directement la construction de nouveaux logements :

- Collaborer avec les provinces et les territoires pour faciliter l’adoption de nouveaux objectifs en matière de résilience et d’adaptation au changement climatique en [intégrant ces objectifs](#) dans le Code national du bâtiment.
- Utiliser le financement fédéral et les efforts de simplifier la construction des logements pour améliorer la [résilience de l’environnement bâti](#), y compris la protection contre les inondations, la protection contre la chaleur et le froid extrêmes, la protection de la qualité de l’air, la conception résistante au vent, les protections contre les tempêtes, l’efficacité des réseaux d’aqueduc et d’égout, et d’autres facteurs nécessaires à la résilience.

En encourageant l’adoption d’objectifs de résilience et d’adaptation aux changements climatiques dans les codes du bâtiment et en exigeant que le financement fédéral des infrastructures soutienne les pratiques de construction résilientes, le gouvernement fédéral peut contribuer à un avenir prospère et durable.

Recommandation 3 : Revoir les normes de qualification existantes pour les ingénieurs dans la fonction publique afin d'exiger le permis d'exercice des fonctionnaires lorsque la législation provinciale ou territoriale l'exige.

Pendant de nombreuses années, les ministères et organismes fédéraux occupent des postes d'ingénieurs dans la fonction publique, en particulier ceux qui sont classés dans la catégorie EN-ENG, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un permis d'ingénieur comme condition d'emploi. Cette absence d'exigence de permis pour l'exécution de travaux d'ingénierie présente des risques pour la sécurité publique. Les lignes directrices publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) n'imposent pas universellement la certification professionnelle pour tous les postes EN-ENG dans les ministères fédéraux, ce qui entraîne des critères incohérents pour les offres d'emploi EN-ENG dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Dans les cas où la certification est requise, la norme minimale fait simplement référence à l'admissibilité à la certification professionnelle en ingénierie au Canada, sans préciser comment l'admissibilité est déterminée. L'admissibilité ne peut être déterminée que par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Les lignes directrices actuelles du SCT n'obligent pas les candidats à avoir demandé un permis ou être inscrits auprès de l'un de ces organismes de réglementation de l'ingénierie.

En outre, tous les organismes de réglementation de l'ingénierie ont prévu dans leurs lois provinciales et territoriales des dispositions interdisant aux personnes non titulaires d'un permis d'utiliser le titre d'« ingénieur ». Lorsque des postes au sein de la fonction publique fédérale comportent le terme « ingénieur » dans leur titre, il est essentiel que seuls des ingénieurs titulaires d'un permis occupent ces fonctions. Le fait de ne pas tenir compte de l'utilisation réglementée du titre d'« ingénieur » sème la confusion dans la perception du public à l'égard des qualifications d'une personne et mine la grande confiance que le public accorde à la profession d'ingénieur. Chaque organisme de réglementation de l'ingénierie s'efforce de veiller à ce que seules les personnes titulaires d'une licence puissent légitimement utiliser le titre d'« ingénieur ».

Ingénieurs Canada exhorte le SCT à entreprendre un examen rapide des normes de qualification actuelles pour exiger l'obtention du permis d'exercice des ingénieurs dans la fonction publique. Pour ce faire, la « certification en tant qu'ingénieur professionnel au Canada » doit être obligatoirement exigée pour tous les nouveaux postes de niveau EN-ENG-03 et supérieur.

Il est essentiel que les personnes qui exercent la profession d'ingénieur et utilisent le titre d'« ingénieur » (ou toute variante similaire) détiennent un permis de l'organisme de réglementation de l'ingénierie de la province ou du territoire où le titre est utilisé. Cela permet de minimiser les risques pour la sécurité publique en exigeant que ces activités soient exercées par des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice, qui sont tenus de respecter des normes professionnelles et éthiques strictes, et qui travaillent dans l'intérêt primordial du public.

À propos d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux 330 000 ingénieurs du pays. En tant que seul porte-parole national de la profession d'ingénieur, notre organisme travaille et collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral afin d'éclairer et d'élaborer des lois, des règlements et des politiques. En formulant ces recommandations pour le budget de 2026, Ingénieurs Canada s'engage à façonner un avenir positif pour l'ingénierie au Canada, et est prêt à travailler avec le gouvernement fédéral pour atteindre cet objectif.